



LE MESSENGER

Avril 2025

DEPUIS 1806

FIERS DE NOTRE
PASSÉ
UNIS DANS LE
PROGRÈS

MOT DE LA MAIRESSE

Depuis la réception des comptes de taxes, plusieurs citoyens ont communiqué avec nous pour comprendre l'augmentation de cette année. Je prends le temps de revenir sur le processus d'adoption du budget et sur les choix effectués par le Conseil.

Retour sur 2024

Pour neutraliser le plus possible l'augmentation moyenne de 85 % enregistrée au rôle triennal d'évaluation, le Conseil a abaissé, en 2024, le taux de taxation de 0,65 \$ à 0,37 \$.

En dépit de cette diminution du taux, les propriétés dont la valeur a augmenté beaucoup plus que 85 % ont connu une forte augmentation de taxes. Pour mitiger l'effet de la hausse sur ces propriétés, nous avons aussi utilisé 216 000 \$ du surplus libre pour équilibrer le budget.

Je rappelle que la responsabilité de l'évaluation de la valeur des propriétés relève de la MRC; nous n'avons aucun pouvoir décisionnel en la matière.

Premier facteur à considérer

En ce qui concerne l'établissement du budget de 2025, et considérant que les municipalités ont l'obligation de produire un budget équilibré, le Conseil a dû prendre en compte dans un premier temps les charges à payer qui sont obligatoires et sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Ces charges représentent une part importante de notre budget, et elles ont encore une fois cette année connu une hausse extraordinaire. Voici quelques exemples d'augmentation que j'ai déjà mentionnés :

Sûreté du Québec : 10,71 % • S.P.A. des Cantons : 295 %

Cour municipale : 600 % • Assurances : 14,39 %

Audit financier : 13,8 % • Office municipal d'habitation : 187 %

Pour faire face à la charge de travail décuplée par l'application des quelque 30 nouvelles lois, 40 nouveaux règlements provenant d'une quinzaine de ministères différents depuis 2021, aux interventions d'urgence liées au climat et au rattrapage obligatoire en matière de sécurité incendie, le Conseil a autorisé l'embauche de nouvelles ressources.

Dans un esprit de rigueur, l'équipe de travail est gérée de façon optimale, avec la mise en place d'ententes intermunicipales développées par la direction générale. Grâce à cette mutualisation des ressources, nous bénéficions ainsi d'une bonne expertise, au meilleur coût possible.

Par ailleurs, tous les membres de l'équipe en place travaillent avec une approche « multitâche », qui permet de répondre aux obligations auxquelles nous devons souscrire et de maximiser, sans coûts additionnels, les services rendus à la population.

Si on tient compte des particularités du territoire, (superficie, topographie montagneuse, chemins gravelés et faible densité d'occupation), j'estime que les coûts d'opération sont raisonnables.

Et si on tient compte de la nécessité incontournable de s'entourer d'une équipe fiable, compétente et professionnelle, les coûts de gestion sont modérés. Je souligne également qu'aucune augmentation salariale n'a été accordée en 2025, et ce, autant aux membres du conseil qu'à l'ensemble de l'équipe municipale.

Deuxième facteur à considérer

Dans un souci de gestion responsable, le Conseil a décidé de ne plus recourir, comme cela était le cas les années précédentes, au surplus libre pour équilibrer le budget d'opérations.

Après mûre réflexion, nous avons en effet convenu qu'il était plus prudent de garder une marge de manœuvre afin de pouvoir assumer l'impact financier en cas de situations dramatiques causées, à titre d'exemple, par les aléas climatiques.

Troisième facteur à considérer

Le remboursement des règlements d'emprunt constitue le troisième facteur qui influence le total de votre compte de taxes. Voyons les règlements adoptés en 2024 de façon distincte.

Règlement d'emprunt pour l'achat du camion autopompe

Notre ancien camion autopompe ne répondait plus aux normes du schéma de couverture de risques auquel nous avons l'obligation de souscrire.

La Municipalité a profité de l'annulation d'une commande effectuée par un autre service incendie pour acquérir le nouveau camion autopompe à un prix très avantageux sur le marché.

Règlement d'emprunt pour la restauration des bâtiments municipaux (travaux subventionnés à 60 %)

Ce règlement a entre autres permis de restaurer la toiture de l'hôtel de ville, de rafraîchir la toiture du Grammar School et de restaurer la grande majorité des vitraux de l'église Bishop.

Règlement d'emprunt pour les travaux de voirie

La subvention à laquelle nous avons souscrit n'ayant pas été accordée, et comme les travaux de reprofilage des chemins Pinnacle, McIntosh et Verger-Modèle étaient urgents, nous avons devancé les interventions avec ce règlement.

Règlement d'emprunt pour la transformation de l'église Bishop Stewart Memorial

Je vais m'attarder davantage sur ce règlement car c'est celui qui suscite le plus de questions. Et cela est bien compréhensible car même s'il s'agit d'un projet souhaitable et justifiable en regard de la valeur historique, architecturale et paysagère de l'immeuble, il n'est pas obligatoire en termes de gestion municipale.

Petit rappel

La Municipalité est devenue propriétaire de l'église en janvier 2021. Une demande pour aider à payer le coût de la transformation a par la suite été déposée au ministère de la Culture. Et en 2022, une subvention de 2 170 000 \$, couvrant 50 % du coût des travaux, nous a été accordée par le Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Le montant total du règlement d'emprunt—qui doit correspondre au coût total de la transformation—est donc de 4 340 000 \$, soit 2 170 000 \$ payé par la subvention et 2 170 000 \$ assumé par la Municipalité.

À retenir: ce n'est pas parce que le règlement d'emprunt a été accordé que les remboursements débutent automatiquement. Il faut plutôt considérer ce règlement d'emprunt comme un montant « autorisé », décaissable et remboursable au fur et à mesure que les travaux avanceront. À ce jour, la portion assumée par la Municipalité est de 350 000 \$.

Pour la suite, l'investissement visé pour la Municipalité sera de 0 \$.

Le Conseil a en effet décidé de ne plus faire appel à la taxation pour couvrir la portion qui doit être dépensée par la Municipalité pour obtenir la subvention.

Comment cela se fera-t-il?

Un comité de financement, dont le mandat est de solliciter les grands donateurs de la région, se met en place en vue de combler cet apport. Si le comité de financement n'arrive pas à accumuler les fonds nécessaires à la réalisation des travaux, ceux-ci ne se feront pas.

Encore une fois, le coût des travaux à venir qui sont imputables à la Municipalité ne sera pas prélevé à même la taxation municipale.

Vision pour l'église

La vocation à terme de l'église est définie dans notre Politique culturelle présentée en 2023.

On y décrit une salle multifonctionnelle où conférences, spectacles, pièces de théâtre, projections cinématographiques pourraient se tenir.

L'église est également identifiée comme le lieu d'asile en cas de catastrophes.

Pour le moment, en raison de son accès universel déficient, l'église est utilisée pour des événements communautaires comme la fête des bénévoles, le souper communautaire des pompiers, le marché de Noël gratuit, le marché de Noël, le Festi'Bois, etc.

Elle accueille également l'exposition annuelle d'Adélard et de Loto Québec, et est ponctuellement louée pour d'autres occasions comme des mariages ou des tournages.

Une fois que les travaux seront complétés et qu'un accès universel sera en place, elle pourra être utilisée de façon beaucoup plus régulière et générer des revenus de location qui couvriront les frais d'opération.

En résumé, la hausse de cette année s'explique par l'augmentation des charges liés entre autres à l'inflation, aux nouvelles obligations auxquelles la Municipalité est tenue de répondre, à la décision de ne pas recourir au surplus libre pour équilibrer le budget et au remboursement des règlements d'emprunt. La mise à niveau étant désormais faite du côté des ressources et de la non-utilisation du surplus, l'établissement du taux de 2026 sera beaucoup plus modéré.

Si on considère tous les éléments qui affectent la taxation, **le coût global du compte de taxes de Frelighsburg est parmi les plus bas de toutes les municipalités de la MRC.**

Lucie Dagenais
maire@frelighsburg.ca

Conseil municipal

Prochaine séance le **lundi 7 avril 2025**, à 19 h

Pour envoyer une question, consulter l'ordre du jour ou participer en ligne :
frelighsburg.ca/conseil.

Heures d'ouverture de l'hôtel de ville

Lundi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30

Sur rendez-vous le vendredi

450 298-5133 — municipalite@frelighsburg.ca

NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS

ENVIRONNEMENT

En collaboration avec la Fiducie foncière du Mont Pinacle, le Comité consultatif a participé au premier Forum interrégional sur les enjeux liés aux espèces exotiques envahissantes du sud du Québec. Plus de 50 organismes, municipalités et MRC étaient présents pour échanger sur l'état de la situation, sur un plan d'action concerté et sur des méthodes d'intervention et de suivi efficaces.

En 2024, notre Municipalité a formé un Comité de travail sur des stratégies éducatives et de gestion des plantes exotiques envahissantes (PEE) prioritaires de notre territoire. Une Brigade citoyenne a déjà offert plusieurs ateliers botaniques d'identification des PEE et a organisé des patrouilles de surveillance et de repérage ainsi que des corvées de contrôle dans les parcs et sentiers de la municipalité.

À chacune des rencontres, des citoyens de tous âges se joignent à l'équipe pour apprendre à reconnaître les PEE, les enregistrer sur la plateforme de science citoyenne Sentinelle et participer à l'arrachage. Vous voulez en savoir plus? Suivez-nous sur Facebook dans le groupe Brigade PEE Frelighsburg. Vous voulez apprendre à reconnaître les PEE sur votre terrain? Faire votre part pour votre communauté? Joignez-vous à la Brigade lors des **jeudis 5 à 7 PEE, les 8 et 15 mai et les 5 et 12 juin**.

Rendez-vous au parc Jane-Freligh, à 17 h, avec vos gants et sécateurs!

Jour de la Terre

Les comités consultatifs de la Municipalité vous invitent, le samedi 3 mai prochain, à participer à l'activité organisée dans le cadre du Jour de la Terre.

Nettoyez vos fossés et apportez vos déchets entre 11 h et 13 h au parc Paul-Goodhue. Ceux-ci seront pesés en vue d'un projet organisé par l'organisme de Bassin versant de la Baie Missisquoi. Hot dogs servis sur place!

COMMUNAUTÉ

FIDUCIE DU MONT PINACLE

Projection du film « Silvicola » le 24 avril, à 19 h, au Beat & Betterave

La projection est précédée d'un 5 à 7 pizza et sera suivie d'une discussion sur les enjeux du film, avec des invités spéciaux.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE

Le samedi 19 avril, venez vous amuser avec nous!

Au programme

De 13 h à 17 h : bricolages de Pâques pour petits et grands, jeu de piste pour les adultes, lecture de contes pour les petits et plus encore

À 15 h 30 : chasse aux œufs pour les petits (apportez votre petit panier ou votre sac).

ADÉLARD

Deux artistes en résidence arrivent en avril :

- L'artiste mexicaine Marcela Armas, accueillie l'an dernier, vient poursuivre son projet *Miroirs de l'Holobionte* jusqu'au 6 avril à Frelighsburg;

◆ Cynthia G. Renard entame une résidence d'un mois pendant laquelle, dans une démarche à la fois empathique et scientifique, elle s'intéresse aux chauves-souris.

Le jeudi 17 avril, de 15 h à 17 h, une exposition des ateliers de céramique réalisés pendant *École en résidence* aura lieu au Grammar School. Ces ateliers ont été donnés par Sara Mills et Michel Viala à tous les élèves de l'école Saint-François-d'Assise.

Enfin, du 3 avril au 11 mai, Adélarde réalise sa campagne de sociofinancement annuelle pour financer ses activités de 2025 : un parcours artistique et patrimonial et un programme d'activités parallèles (ateliers, visites, conférences).

Contribuez à notre mission ici : laruquebec.com/adelard2025.

MARCHÉ FERMIER

Le Marché fermier de Frelighsburg est en période de recrutement d'exposants! Vous aimeriez en être pour la saison 2025? Les candidatures sont ouvertes. Détails et inscription sur le site web du marché : marchefrelighsburg.com ou via les réseaux sociaux.

VITALITÉ

Le jeudi 10 avril prochain, à 17 h, Vitalité Frelighsburg vous convoque à son assemblée générale annuelle au Beat & Betterave.

Joignez-vous à l'événement pour connaître toutes les activités organisées par les différents comités de l'organisme et découvrir les projets à venir. Vous verrez à quel point Vitalité est actif au sein de la municipalité!

L'envie vous prend de vous impliquer? Sachez qu'il y a de la place au sein du conseil d'administration. C'est l'occasion idéale pour vous de joindre une équipe dynamique et engagée.

BRIMBALANTE

De quoi sera fait le mois d'avril à la Brimbalante? Ce seront trois ateliers intensifs (sur 1 week-end), pour artistes débutants et confirmés, avec des profs invités de grande qualité : Poésie - Théâtre physique - Clown thérapeutique. Ce dernier vient avec une sortie en CHSLD pour renforcer les acquis. Tous les détails sur brimbalante.com.

CAMP GARAGONA

Le Camp Garagona est à la recherche de personnes dynamiques et engagées pour compléter son équipe estivale.

Spécialisé dans l'accueil de personnes vivant avec une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme, le camp offre un environnement enrichissant où le plaisir, l'entraide et l'inclusion sont au cœur de chaque journée.

Que vous soyez étudiant en éducation spécialisée, en loisirs ou simplement passionné par l'accompagnement, il y a une place pour vous. Plusieurs postes, notamment de moniteurs, d'accompagnateurs et de personnel de soutien sont disponibles.

Pour postuler, écrivez à coordocamps@campgaragona.qc.ca.

MUNICIPALITÉ

PROJETS DE RÈGLEMENT EN COURS D'ADOPTION

Pour consulter les projets de règlement déposés, visitez frelighsburg.ca ou présentez-vous à l'hôtel de ville pour en obtenir une copie.

Projet de règlement No 164-09-2024 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

Avis de motion : le 25 septembre 2024

Adoption du règlement prévue : le 5 mai 2025

Projet de règlement No 172-03-2025 concernant l'augmentation du fonds de roulement au moyen de l'affectation d'une partie du surplus accumulé

Avis de motion : le 4 mars 2025

Adoption du règlement prévue : le 5 mai 2025

Projet de règlement No 173-04-2025 visant à modifier le plan d'urbanisme No 130-2022

Avis de motion prévu : le 7 avril 2025

Adoption du règlement prévue : le 5 mai 2025

Projet de règlement No 174-04-2025 visant à modifier le règlement de zonage No 131-2022

Avis de motion prévu : le 7 avril 2025

Adoption du règlement prévue : le 5 mai 2025

Projet de règlement No RM 460-2025 concernant la paix, l'ordre et les nuisances

Avis de motion prévu : le 7 avril 2025

Adoption du règlement prévue : le 5 mai 2025

TRANSPORT COLLECTIF

Saviez-vous qu'un service de transport collectif, qui couvre un territoire comprenant plusieurs municipalités de la MRC de Brome-Missisquoi et certaines municipalités adjacentes, est offert sur le territoire? Information et inscription :

par téléphone : 450 263-7010

par courriel : transport@mrcbm.qc.ca

en ligne : www.TransportBM.ca

SERVICE INCENDIE

Le 14 mars dernier, nous avons eu la chance de rendre hommage à de valeureux pompiers et pompières. Plusieurs ont déjà consacré une énorme partie de leur vie à notre communauté notamment :

- ◆ 5 ans de service pour Sébastien Giguère et Alex Whitehead;
- ◆ 10 ans de service pour Pierre St-Onge et Teena Piette;
- ◆ 20 ans de service pour Roger Courchesne, Michael Dunnigan, Guillaume Bourdeau et Marc Fortier;
- ◆ Et enfin, un incroyable 40 ans de service pour Paul Bourdeau!

L'honorable Isabelle Charest ainsi que la mairesse ont remis les médailles de service aux pompiers concernés lors d'une cérémonie à l'hôtel de ville. Nous sommes fiers et reconnaissants de pouvoir compter sur ces personnes dévouées. Félicitations à tous pour votre engagement sans faille!

Rappel printanier

Pensez à demander un permis avant de procéder au brûlage de vos branches. Vous pouvez soumettre votre demande en remplissant un formulaire sur le site web à : frelighsburg.ca/services/services-durgence/demande-de-permis-de-brulage ou en appelant au (450) 298-5133, poste 127.

ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 28 AVRIL 2025

L'hôtel de ville n'étant plus en mesure d'accueillir les électeurs au rez-de-chaussée, le bureau de scrutin sera situé à l'église Bishop Stewart, au 5, chemin Garagona.